

N/REF : 9/04/2025 11H19 C:264687 I:35212
V/REF : STATIONNEMENT
V/Email reçu le Mercredi 09/04/2025 à 11H19

AGENCE MATRAY

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

IMMEUBLE : 11 THIERS
11 RUE THIERS
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 02 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 11 RUE THIERS A GRENOBLE
CODE PORTAIL 1224A

M MATRAY JEAN CHRISTOPHE 04 76 72 70 21

CLEF POUR CAVES ET GRENIER A PRENDRE A L AGENCE MATRAY AU 50 JEAN JAURES
A GRENOBLE

MOTIF : ARRETÉ DE CIRCULATION SUITE CURAGE DETRATAGE DE L'ENSEMBLE DES
DES COLONNES DU 04/09/2025 AU 05/09/2025

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

ARRETÉ DE CIRCULATION SUITE CURAGE DETRATAGE DE L'ENSEMBLE DES
DES COLONNES
DU 04/09/2025 AU 05/09/2025

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Frais Arrêté de Stationnement	1	48,00	48,00

TOTAL H.T.	48,00
T.V.A. a 10,00%	4,80
TOTAL T.T.C.En EURO	52,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN